

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	12 + 6
Date de la convocation :	22.08.2023
Date d'affichage :	22.08.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois d'Août, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 12 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE – P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 6 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT – Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN à A. MARQUE – L. BASECQ à P. VANDEN DORPE – C. ANNAERT à C. LEFEBVRE – P. PACCOU à P. CAREY - P. JOURDAIN à J. TYBOU
- 0 Excusés :

Monsieur Guy DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-28 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui été déléguées par délibération n° 2020-09 du 24 mai 2020 et par délibération n° 2022-17 en date du 13 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2023, et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, il a pris et acté les décisions suivantes :

Le 22 juin 2023 : Décision modificative n° 1

Article 2051 : +200.00 €

Article 2183 : - 200.00 €

Le 16 août 2023 : Attribution du marché public d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Prêmesques pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} septembre 2023 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de réunion de la Commission d'Appel d'Offres : 5 juillet 2023

Titulaire du marché : TPF UTILITIES

Date du début du marché : 01/09/2023

Durée du marché : 8 ans

P1 sur la durée du marché : 307 704.68 € HT – 363 270.24 € TTC

P2 sur la durée du marché : 77 704.52 € HT – 93245.42 € TTC

P3 sur la durée du marché : 46 718.20 € HT – 56 061.84 € TTC

Prix total sur la durée du marché : 432 127.40 € HT – 512 577.50 € TTC

Prix révisable chaque année

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 30 août 2023,

Affiché le 30 août 2023

Transmis au contrôle de légalité le 30 août 2023,

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance
Guy DUBOIS

